

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER


N° CP/2016/115 - Protection de la nature - 2342
Programme d'actions 2016 sur la gestion en régie des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) du Département du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser la réalisation des travaux de restauration sur les sites gérés en régie par le Département pour un montant total de 70 000 € ;
- décide de lancer le programme d'actions liées à la gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles pour un montant total de 33 000 € ;
- décide d'autoriser la poursuite du partenariat avec la SAFER pour un montant de 1920 € ;
- autorise son président à signer tous les documents et conventions annexés à la délibération, et à solliciter des demandes de cofinancement.

Ces dépenses sont justifiables au titre de l'article L142-2 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199685-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16